



VENTE ET RACHAT SUR SAISIE IMMOBILIERE

Par **Visiteur**, le **27/04/2009 à 15:26**

Bonjour, je suis en union libre qui se finit très, très mal ! Seul bémol, nous avons acheté la maison en indivision... J'aimerais la vendre à un prix correct/marché mais mon co-proprétaire (donc mon ex) ne l'entend pas de cette oreille. Je le soupçonne fortement de ne plus payer le crédit afin que la maison soit saisie par la banque et la faire racheter (la maison, pas la banque !) en "sous-main" par ses parents au prix du rachat cad le restant du crédit. Est ce qu'une telle manip est réalisable ? légalement ou à peine ? Et de façon générale comment se solde ce genre de situation ? Le bien est il racheté pour le montant de la dette ou est il malgré tout racheté à un prix se rapprochant de sa valeur marché ?

Merci

Par **CLARABON ALAIN**, le **07/07/2017 à 16:41**

bonjour, je ne suis pas avocat, mais il me semble qu'un bien immobilier en vente à la barre ne peut être racheté ni par le propriétaire ni par un membre de la famille. Les enchères se passent comme une "braderie" vous ne savez jamais ce qui peut se passer, le bien peut-être vendu au-dessus de la dette, ou en dessous, tout dépend des potentiels acheteurs. Dans votre cas, à mon avis négocié avec votre copropriétaire une solution amiable, s'est beaucoup plus raisonnable qu'une vente aux enchères croyez moi. Pour l'un comme l'autre. Cordialement